



Monsieur MALVACHE ouvre la séance à 14 H 30.

Il formule à tous les Conseillers ses vœux de bonne et heureuse année et souhaite que 1980 apporte à chacun les satisfactions qu'il en attend sur le plan professionnel et personnel.

Avant d'aborder l'ordre du jour - le seul point inscrit étant le choix des personnalités extérieures - l'Administrateur Provisoire rectifie les erreurs matérielles qui se sont glissées dans le bulletin d'information et la convocation à la réunion du prochain Conseil, fixée au Jeudi 17 Janvier.

Dans le bulletin d'information - "la lettre de l'Université" - il convient d'ajouter parmi les élus du Collège A des enseignants, Madame Thérèse VICHY.

Pour ce qui est de la séance du Conseil du 17 Janvier, il y a lieu de lire 14 H 30 et non 11 H 30 comme cela était mentionné, par suite d'une erreur de frappe, sur la convocation.

Monsieur MALVACHE annonce que les revendications des étudiants formulées lors du Conseil du 15 Novembre 1979 - accès le midi à la Bibliothèque Universitaire et report au Vendredi (au lieu du Mercredi) de la date limite d'acquisition des tickets pour les repas à prendre pendant le week-end à la cantine de l'Hôtel Dieu de Valenciennes - ont pu être satisfaites. Par ailleurs, les A.T.O.S. et les enseignants disposent désormais d'un accès prioritaire au Restaurant Universitaire, ce qui réduit considérablement le délai d'attente.

Il informe enfin le Conseil de la nouvelle définition des sections du Conseil Supérieur des Corps Universitaires (CSCU). Il précise en particulier qu'une modification concerne les enseignants chercheurs rattachés à la section Electronique Electrotechnique Automatique, la section étant désormais subdivisée en deux sous-sections. Les élections des membres du C.S.C.U. sont fixées au 30 avril 1980 (1er tour) et dans l'éventualité d'un deuxième tour au 16 Juin 1980.

En réponse à une question de Monsieur MOREL, Monsieur MALVACHE rappelle que le délai contractuel pour la réalisation des travaux de la 1ère tranche des constructions est fixé à 10 mois, intempéries non comprises. Il en résulte qu'au moins une partie de la 1ère tranche des locaux devrait normalement être opérationnelle à la rentrée 1980.

Monsieur DOUROUX, représentant étudiant, souhaiterait obtenir des informations relatives à l'élection du Président qui aura lieu le Jeudi 17 Janvier.

Monsieur MALVACHE déclare que la séance sera présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée et détaille la liste des enseignants éligibles sans dérogation, par suite de l'entrée en vigueur du nouveau statut des corps universitaires.

L'ordre du jour : La désignation des personnalités extérieures.

L'Administrateur Provisoire rappelle qu'en vertu des articles 9 et 14 des statuts il s'agit de désigner 10 personnalités extérieures, à savoir :

- 2 représentants des collectivités locales ;
- 2 représentants des activités économiques ;
- 2 représentants des salariés (syndicats) ;
- 4 personnalités portant intérêt à l'Université.

Le Conseil prend connaissance des propositions de l'Administrateur Provisoire, lequel souhaite que ces propositions ne soient pas limitatives et qu'un large débat s'ouvre.

.../...

Suite aux interventions de Messieurs OBERDORFF, MOREL, BOURTON, BOURGOIS, MALVACHE, Madame VICHY, Monsieur COQUET, Mesdames MORIAMEZ, PIRON, Monsieur FRANCE, le Conseil décide d'établir globalement la liste des secteurs d'activités susceptibles d'être représentés et des personnalités portant intérêt à l'Université avant de se prononcer par un vote au niveau de chaque sous-collège.

Sous-Collège des représentants des Collectivités Locales.

Sont proposés la ville de Valenciennes et le syndicat Intercommunal pour la Création d'un Centre d'Enseignement Supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes.

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, désigne la ville de Valenciennes et le Syndicat Intercommunal précité au titre des Collectivités locales qui doivent être représentées au Conseil d'Université.

Sous-Collège des représentants des activités économiques.

A l'issue d'un large échange de vues, Monsieur MALVACHE propose au Conseil, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Valenciennes et d'Avesnes, étant entendu qu'il serait éventuellement possible au titre d'un autre sous-collège d'assurer indirectement la représentation du secteur des activités économiques de Cambrai.

Le Conseil décide à l'unanimité moins une abstention de s'adjoindre le représentant de la C.C.I. de Valenciennes et le représentant de la C.C.I. d'Avesnes.

.../...

Sous-Collège des représentants des salariés (syndicats).

Il résulte du débat qu'il appartient aux Conseillers de choisir, à bulletin secret, deux syndicats parmi les organisations représentatives des salariés reconnues sur le plan national.

Le scrutin laisse apparaître les résultats suivants :

CFDT : 22 voix  
CGC : 16 voix  
CGT : 19 voix  
FO : 1 voix

En conséquence, un représentant de la CFDT et un représentant de la CGT siégeront au Conseil.

Sous-Collège des personnalités choisies "intuitu personnae".

Après les interventions de Messieurs MALVACHE, MOREL, OBERT, BURY, KOPF, OBERDORFF, BOURGOIS, sont proposés Messieurs BOUTRY-DALLE, BRUNIER, DELQUIGNIES, FILIATRE, ANSART, MOTRITCH.

Le scrutin laisse apparaître les résultats suivants :

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| Monsieur ANSART.....       | 13 voix |
| Monsieur BOUTRY-DALLE..... | 25 voix |
| Monsieur BRUNIER.....      | 11 voix |
| Monsieur DELQUIGNIES.....  | 27 voix |
| Monsieur FILIATRE.....     | 20 voix |
| Monsieur MOTRITCH.....     | 20 voix |

.../...

Les membres élus du Conseil ont donc décidé de s'adjoindre, en raison de l'intérêt que les personnalités portent à l'Université, Messieurs BOUTRY-DALLE, DELQUIGNIES, FILIATRE, MOTRITCH.

Avant de lever la séance, l'Administrateur Provisoire propose que le Conseil se réunisse éventuellement le Mardi 15 Janvier à 11H 30 au cas où il serait nécessaire de pallier la défection d'une ou de plusieurs personnalités choisies. La proposition est acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H 50.